

*Initiatives ministérielles*

veau-Brunswick, mais pour nous tous, quel que soit l'endroit où nous habitons.

Je suis très fier de dire, au nom de mon parti, que nous appuyons la modification à la Constitution visant à faire figurer dans notre loi fondamentale l'égalité linguistique des communautés anglophone et francophone dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je le fais pour deux raisons, premièrement, parce que ce processus est juste et, deuxièmement, à cause de l'importance de ce que nous faisons aujourd'hui pour le Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le processus, cette modification est l'aboutissement de discussions longues et très ouvertes dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je me rappelle que je parlais il y a des années aux habitants du Nouveau-Brunswick du processus dans cette province qui a conduit à la lutte pour l'égalité linguistique des deux communautés. Déjà en juillet 1981, l'Assemblée législative de cette province a adopté une loi garantissant l'égalité des deux communautés de langues officielles. En 1982, dans la Charte des droits et libertés, nous avons eu l'article 16 qui garantit l'égalité du français et de l'anglais dans la province du Nouveau-Brunswick, la rendant ainsi la seule province officiellement bilingue de notre pays.

Nous pouvons passer à 1989 et 1992 où deux comités législatifs du Nouveau-Brunswick, après de longues consultations publiques, ont recommandé une autre modification constitutionnelle.

[Français]

Ce processus dure depuis plusieurs années. Même ici en cette Chambre, la situation linguistique dans la province du Nouveau-Brunswick a déjà été étudiée.

Je me souviens très bien de M. McKenna, il y a deux ans, pendant la crise du lac Meech. Nous avons également eu un comité, présidé par le ministre de l'Environnement, et la même proposition figurait dans le Rapport Charest. Nous avons eu aussi dans cette Chambre, au mois de juin 1990, une résolution visant à changer la Constitution canadienne pour le Nouveau-Brunswick. La motion était déjà devant la Chambre à ce moment-là, mais malheureusement elle n'a pas été présentée aux députés.

Je me souviens aussi très bien du rapport Beaudoin-Dobbie, qui a été appuyé par chaque parti politique au Canada. Nous avons également appuyé la proposition du Nouveau-Brunswick dans le Rapport Beaudoin-Dobbie.

Par la suite, nous avons eu l'Accord de Charlottetown. Malgré le résultat du référendum portant sur cette entente, la proposition de Charlottetown a été très fortement appuyée dans la province du Nouveau-Brunswick, tant par les anglophones que par les francophones. Si je me souviens bien, plus de 60 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick ont appuyé l'Accord de Charlottetown. Encore là, la proposition du Nouveau-Brunswick était dans cet accord, madame la Présidente. Elle a été appuyée par la population, appuyée par les députés du gouvernement provincial et appuyée par les députés des trois partis politiques en cette chambre.

Le vendredi 4 décembre, la résolution a été présentée et adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Elle a été appuyée par le Parti libéral de M. McKenna, le Parti conservateur, ainsi que par la députée et chef de l'autre parti, Elizabeth Weir, à l'Assemblée législative.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de M. Hatfield. Il a longtemps été premier ministre de cette province. Il a lutté fortement pour l'égalité linguistique au Nouveau-Brunswick. Il a réalisé plusieurs choses positives pour les Acadiens ainsi que pour les autres personnes de cette province.

Je me souviens aussi d'un autre ancien premier ministre, M. Robichaud, premier ministre libéral, qui a fait exactement la même chose pour cette province. L'autre parti fut toujours un petit parti politique dans cette province, mais il fut toujours présent, comme Elizabeth Weir, la semaine dernière, à l'Assemblée législative.

[Traduction]

Pour toutes sortes de raisons, nous faisons aujourd'hui la chose honorable. Cette proposition a été étudiée par la population du Nouveau-Brunswick, par des comités de cette province et par des comités fédéraux au cours des dernières années. Elle a déjà été étudiée par la Chambre. Elle faisait partie de la résolution d'accompagnement de M. McKenna en 1990. Elle faisait également partie du rapport Charest et du rapport Beaudoin-Dobbie. Elle a reçu l'appui de tous les partis politiques, qui considéraient que c'était la chose honorable à faire.

Vendredi dernier, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick l'a adoptée, avec l'appui des trois grands partis politiques de la province. Elle demande maintenant au Parlement fédéral, soit le Sénat et la Chambre des communes, d'adopter lui aussi la résolution visée à l'article 43 de notre Loi constitutionnelle pour modifier la Constitution du Canada en conséquence.